Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 47 (1950)
Heft: 7

Artikel: À propos des journées des éleveurs de reines à Zoug [1]
Autor: Valet, A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1067346

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos des journées des éleveurs de reines à Zoug

Une fois de plus nous avons eu l'avantage de suivre une partie des conférences qui furent données au Rosenberg les 21, 22 et 23 avril dernier.

Nous étions deux Romands, M. Ruckstuhl, père, et le soussigné. En plus de la possibilité de suivre les travaux de nos collègues d'Outre-Sarine, nous avons eu le plaisir de retrouver pour quelques heures des amis, ce dont nous leur sommes très reconnaissants. Nous n'étions pas les seuls, la Société tessinoise d'apiculture était aussi représentée par son président M. H. Rossetti et le pasteur Krähenbühl, rédacteur de l'« Ape ». Le président M. A. Lehmann salua également la présence de personnalités du monde apicole d'Allemagne.

Le directeur du cours, M. le Dr Hunkeler, après quelques mots appropriés, souligna l'utilité et la signification d'un cours sur l'élevage des reines.

La salle du Rosenberg, bien que spacieuse, fut trop petite pour contenir la cohorte des auditeurs, plus de 180, aussi, est-ce dans la grande salle de l'Hôtel Hirschen que l'essaim des apiculteurs s'est réuni pour suivre les conférences.

Je m'en tiendrai pour aujourd'hui aux deux premières qui, certainement, intéressent nos apiculteurs-éleveurs romands et dont je donnerai un résumé succinct.

C'est M. Schumacher, de Emmen, qui inaugura la série par ce sujet :

But de l'élevage de race.

Ce n'est que par une façon de travailler impeccable, une organisation solide que le but cherché peut être atteint. La base de nos efforts nous est tracée comme elle le fut il y a 50 ans par le Dr Kramer. L'élevage de race seul peut élever le niveau de l'apiculture. Il élimine ce qui est médiocre et ne laisse pas de champ trop libre aux hasards de la nature. La diversité topographique et climatérique de notre pays implique la formation de différentes races.

Souvent une reine élevée dans la région est supérieure à une reine venant du dehors.

Le terme «Reine de race» fut défini en 1931. («Blaue», page 252) de la façon suivante :

Par « reine de race » on entend une reine dont l'ascendance paternelle et maternelle est mentionnée dans le fichier généalogique et dont les caractéristiques sont garanties aussi par sa parenté au sein d'une grande lignée d'élevage.

Les reines qui répondent aux conditions indiquées peuvent être mises sur le marché comme « reines de race ».

C'est aux commissions cantonales d'élevage qu'incombe le devoir de surveiller et de contrôler le commerce des reines. Ces mesures éli-

minent déjà un certain nombre de troncs dont la multiplicité nuit au maintien de races déterminées. La diminution des troncs aura pour conséquence une diminution des races mais une augmentation d'insectes racés, ce qui est au fond le but de l'élevage.

Pour y parvenir, les groupes d'éleveurs doivent s'engager à établir un fichier généalogique exact.

Les limites dans l'élevage des reines

Prof. Dr Kobel

Le professeur Kobel, directeur de la Station de recherches de Waedenswil commence son exposé en posant la question suivante :

Savez-vous tirer profit de l'héritage de Kramer et que nous ont transmis Jüstrich, le Dr Hunkeler et d'autres encore ? Il peut heureusement répondre par l'affirmative.

Les conditions essentielles à un élevage réussi sont les suivantes :

1° Avoir pour le départ un matériel approprié ;

2° Une connaissance approfondie du matériel d'élevage ;

3° Se faire une idée claire du but à poursuivre ;

4° Connaître les conditions nécessaires pour obtenir un bon élevage ;

5° Connaître également les lois fondamentales de l'hérédité.

A l'aide de deux tableaux, M. Kobel prouve que les lois de Mendel ne sont pas applicables sans autre aux abeilles. En effet, le bourdon est issu d'un œuf non fécondé ; il n'apporte ainsi qu'un chromosome pour la reproduction, alors que la reine elle, est issue d'un œuf fécondé.

Il n'est pas possible de procéder de la même manière que chez les animaux domestiques, par exemple.

De plus, chez les abeilles, l'accouplement est incontrôlable ; nous ne pouvons pas choisir un seul faux-bourdon pour la reproduction. Il faut trouver une ruche dont les faux-bourdons sont du type désiré.

M. le Dr Kobel n'accorde pas une grande valeur à l'insémination artificielle.

Pour l'apiculteur, le travail consiste à sélectionner ; il doit choisir et chercher à maintenir les meilleures de nos races.

Il termine son exposé en déclarant : « C'est par notre soin, notre persévérance, notre travail en collaboration, par une amélioration constante de la technique de l'élevage que nous arriverons au but tracé par Kramer, et que nous honorerons sa mémoire.

(A suivre) A. VALET.

AVIS DE LA RÉDACTION

Les articles ordinaires doivent parvenir au rédacteur au plus tard le 20 du mois précédent. Les travaux plus importants sont reçus jusqu'au 15. Les communiqués et convocations des sections sont reçus jusqu'au 22, dernier délai.

Attention aux communiqués des sections à la fin du présent numéro.